



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Seize Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2014

Secrétaire de séance : Annette CELKA

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoints**
J. ROBERT HENSELER – W. DUBOSQ – E. MENUT - A. PELLEGRINO – J. TOCQUER –
C. LUBRANO LAVADERA - J. RAYNAUD - C. VELAY – S. ARNOULD – S. ALLEG –
N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. BEURRIER (pouvoir donné à R. AUBAULT) – A. DUBOIS (pouvoir donné à JL. GIRAUD)

ACQUISITION BATIMENT M n°184 – Lots N°14-16-17 – PLACE DU TERRAIL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception de la D.I.A. le 4.02.2014 concernant la vente de l'ancienne boucherie, Place du Terrail, par M. GHAFARI Rodgi, cadastrée M n°184, lots n°14-16-17, 1 Place de Terrail.

La commune a fait connaître aussi bien à Maître MADJARIAN, notaire en charge de l'affaire qu'à M. GHAFARI Rodgi, son intention de préempter le bien pour la réalisation de locaux artisanaux (ateliers d'art ou galeries d'art...), conformément à la délibération ayant institué le droit de préemption urbain sur la commune.

Le prix d'acquisition proposé est de 108 200€ correspondant à la valeur vénale déterminée par France Domaine et inférieur au prix de la DIA (132 000€).

Par courrier en date du 19/05/2014, M. GHAFARI Rodgi nous a fait connaître son accord pour l'offre de la commune à 108 200€.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré M n°184, lots n°14-16-17, 1 Place du Terrail à Tourrettes pour un montant de 108 200€, conforme à l'évaluation de France Domaine et en accord avec M. Rodgi GHAFARI.
- **QUE** le bien, après travaux de changement de destination et de mise en conformité, sera mis disposition de particuliers ou d'associations après signature de la convention de mise à disposition d'un local communal, pour la réalisation d'ateliers d'art ou galeries d'art afin de poursuivre le plan de redynamisation du commerce et de l'artisanat dans le village, décidé par l'équipe municipale depuis 2008 en tous points conformes à la délibération instituant le droit de préemption urbain,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître MADJARIAN, Notaire à Fayence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

